

TARIFS SCOLAIRES AU 1^{er} JANVIER 2017

Décision du Conseil d'Administration du 7 novembre 2016
(délibération 26)

➤ REGIME AU FORFAIT

La répartition pour chaque terme s'effectue suivant le nombre de jours d'ouverture du self, soit pour l'année civile 2017 : **174 jours**

↳ 2^{ème} Cycle (Secondes à Terminales) :

Catégories	Tarif Annuel 2017	Janv - Mars 17 54 jours	Avril - Juin 17 50 jours	Sept - Déc 17 70 jours
Demi-pensionnaires	643.80	199.80	185.00	259.00

↳ CPGE (Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles) :

Catégories	Tarif Annuel 2017	Janv - Mars 17 54 jours	Avril - Juin 17 50 jours	Sept - Déc 17 70 jours
Pensionnaires	1966.20	610.20	565.00	791.00
Pensionnaires - Externés	1566.00	486.00	450.00	630.00
Demi-pensionnaires	643.80	199.80	185.00	259.00

➤ REGIME AU TICKET REPAS : prix du repas = 4.20 euros

RAPPEL DU REGLEMENT :

Les frais scolaires sont exigibles au début de chaque terme ou dès l'entrée de l'élève si celui-ci est inscrit en cours de terme.

Au Lycée Clemenceau, ils sont exigibles dès l'établissement de la facturation (avis aux familles).